

Séance n°1 : Différents mais égaux, égalité de droits et discriminations

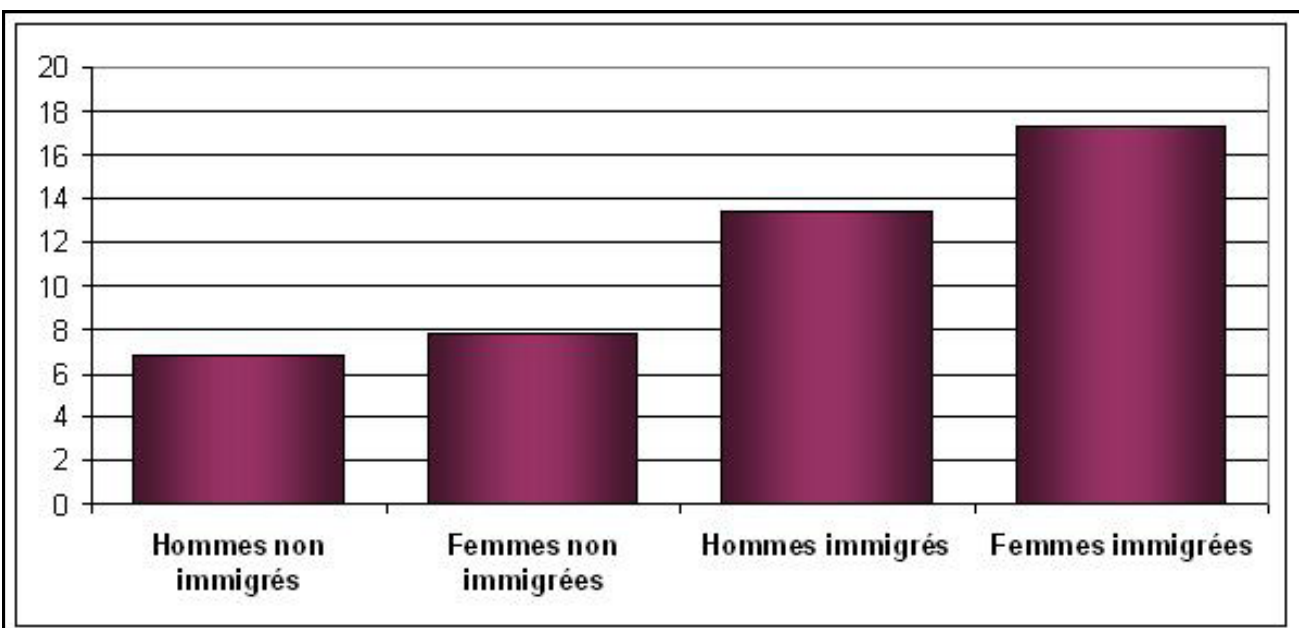
Doc 1 : Vidéo « HALDE » Origine et emploi (blog)

Document 2 : Le code pénal**Article 225-1.**

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Article 225-2

La discrimination [...] est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste : à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ; à entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ; à refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne [...].

Document 3 : Le chômage en France en %, 2009, INSEE.**Questions :****Document 1**

1) Que se passe-t-il dans cette vidéo ? De quoi est victime le demandeur d'emploi ?

Le demandeur d'emploi est victime d'une discrimination en raison de son origine.

Documents 1 & 2

2) Selon le texte de loi, qu'est-ce qu'une discrimination ?

Selon ce texte de loi, une discrimination est le fait de rejeter un type d'individu en raison de son aspect physique ou de ses comportements que l'on juge négativement

Documents 1, 2 & 3

3) Dans le document 1 ; la loi est-elle respectée ?

La loi française interdit la discrimination « à raison des origines ». Or, dans la vidéo, l'employeur a enfreint (transgresser) la loi en refusant d'embaucher cet homme. Il peut donc être puni de trois d'emprisonnement et de 45000 € d'amende. Cette transgression de la loi est malheureusement encore fréquente et comme nous pouvons le voir dans le document 3, les travailleurs étrangers sont davantage touchés par le chômage, en partie à cause des discriminations dont ils font l'objet.

→ D'autres vidéos : Quelles sont les autres formes de discriminations ?

Discrimination sexuelle, envers le handicap, la religion, les mœurs,...

Synthèse : Que nous apprend la situation sur le respect des différences et les discriminations en France ?

En France, aujourd'hui encore les discriminations sont importantes bien que l'Etat ait promulgué des lois les interdisant. Ces lois ne sont pas toujours respectées, pourtant elles prévoient des peines assez importantes pour ceux qui les transgressent.

→ Il faut dire que les discriminations sont des délits difficiles à prouver. La HALDE met en place des « testing » pour essayer de les identifier. (apport prof)

Séance n°2 : Chacun ses choix de vie...



Doc 1 : Une famille de gens du voyage

Doc 2 : Les « gens du voyage » français (Source : INSEE)

1999	130 000
2006	106 000

Doc 3 :

Le président de la communauté de communes de Brignoles, Claude Gilardo, ne boudait pas son plaisir, hier (9 juin 2009), en coupant le ruban d'un espace réservé aux populations nomades, deuxième du genre dans le Var et déjà qualifié d'exemplaire. Cette installation applique la loi di 5 juillet 2005 qui oblige les communes de plus de 5000 habitants à créer des aires d'accueil pour les gens du voyage.

Quarante emplacements, des sanitaires, douches, installations électriques etc. et surtout la mise en place d'actions socio-éducatives

(scolarisation, aides administratives, service médico-social) attendent désormais les familles françaises pourvues d'un titre de circulation.

Et le sous-préfet, Michel Gilbert de parier sur une gestion apaisante : « Quand on joue l'accueil, on favorise la citoyenneté. En intégrant les gens du voyage à la société, on ne peut que renforcer les devoirs dès lors qu'on leur accorde des droits. »

www.ldh-france.org

Documents de référence :

Convention européenne des droits de l'homme

Le protocole 4 reconnaît la liberté de circulation ainsi que celle de choisir sa résidence, l'interdiction d'expulser un ressortissant national et celle des expulsions collectives d'étrangers. Il est entré en vigueur le 2 mai 1968. Il a été ratifié par la France le 3 mai 1974

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948 :

Article premier

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Questions :

1) Document 1 et 3 : Dans quelle condition vivent ces familles ?

Ces populations sont nomades, elles vivent dans des caravanes installées dans des campements partout en France. Leurs conditions de vie sont certainement difficiles.

2) Document 2 : Cette communauté est-elle nombreuse ?

Cette communauté est une toute petite minorité, en voie de disparition car ses membres se sédentarisent.

3) Qu'est-ce qui favorise le respect de la diversité en France ?

Les infrastructures spécialisées mises en place par les collectivités territoriales (communes) et soutenues par l'Etat permettent à chaque citoyen de bénéficier des services publics même si son mode de vie diffère de la majorité.

Synthèse : Montre que tous les français n'ont pas le même mode de vie.

En France, tous les citoyens n'ont pas le même mode de vie. Certains sont nomades et se déplacent depuis des générations sur tout le territoire : on les appelle les « gens du voyage ». Ce sont des citoyens français.

En vertu de l'application du principe d'égalité (devise nationale : « Liberté, Egalité, Fraternité »), l'Etat aménage des infrastructures leur permettant de vivre dans des conditions décentes malgré leur différence.

Ainsi, quelque soit les mœurs (habitudes de vie) et les coutumes de chaque citoyen, il doit être en droit de recevoir les mêmes services de l'Etat.

Séance n°3 : Comment préserver la diversité ?

Doc 1 : Une publicité de la marque Benetton



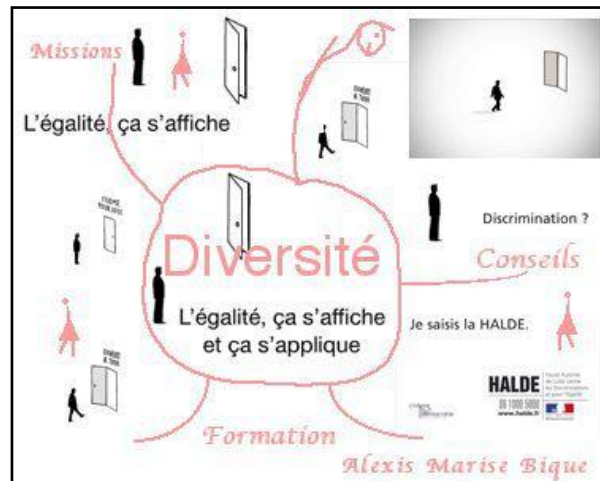
Doc 2 : Une affiche du MRAP

Bienvenue au Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples.

Depuis sa création en 1949, le MRAP a été à la pointe de tous les combats contre les discriminations et le racisme. Sa revendication centrale : l'égalité des droits entre tous les citoyens.

Document 3

« Fin décembre 2004, le Parlement a validé la création de [la HALDE]. Cette autorité pourra être saisie par toute personne s'estimant victime de discrimination raciale, religieuse, sexuelle... Elle pourra saisir les tribunaux. Elle pourra également conseiller des modifications de lois afin de lutter contre les discriminations de toutes sortes. »
Site du ministère des Affaires sociales, www.social.gouv.fr, janvier 2005.



Doc 4 : Un panneau signalétique

Questions

Documents 1 et 2:

1) Quel message veulent faire passer ces images?

Ces images défendent toutes le droit à la différence.

Documents 2 et 3

2) Après avoir cité le nom de ces deux organismes, précisez contre quoi luttent-ils, quelle est leur différence?

Le document 2 est une affiche du MRAP qui est une **association non gouvernementale** qui lutte depuis la II^e guerre mondiale contre toutes les formes de discrimination et de racisme quant au document 3, il s'agit ici d'un **organisme administratif qui agit au nom de l'État** et dispose d'un réel pouvoir, il peut, par exemple, intervenir devant un juge si une victime de discrimination décide d'aller au tribunal, ou obtenir une indemnisation. Ces deux organismes luttent **contre les pratiques discriminatoires**

Document 4

3) Que signifie ce symbole sur le panneau?

Ce symbole signifie qu'une place de parking est réservée aux personnes handicapées. Cela montre que l'Etat essaie d'aider tous les citoyens à vivre ensemble dans le respect des différences.

Synthèse : Cite les différentes façons de lutter contre les discriminations en France.

En France, le principe d'égalité est **inscrit dans la loi** depuis la Révolution française. Le droit français punit donc pénalement les discriminations.

L'Etat organise la lutte contre les pratiques discriminatoires en instituant des organismes tel que la **HALDE**, en promulguant des **lois** ou encore en aménageant des **infrastructures spécifiques**.

Par ailleurs, **chaque citoyen** peut aussi s'engager à chaque instant pour faire respecter les différences en participant à des associations ou en **veillant au respect des autres**.